

## Courrier au DASEN le dimanche 21 juin 2026

Monsieur le directeur académique,

L'ensemble de notre département est désormais placé en vigilance rouge canicule.

Depuis plusieurs années, le gouvernement refuse de mettre en œuvre un véritable plan d'isolation et de rénovation thermique des écoles, qui aurait pourtant permis de garantir la continuité du service public d'éducation lors des épisodes de chaleur extrême que nous connaissons aujourd'hui et qui, malheureusement, sont appelés à se reproduire.

En refusant de dégager les crédits nécessaires à la réalisation des travaux indispensables dans les écoles, le gouvernement place aujourd'hui les personnels et les élèves dans une situation de danger manifeste. La très grande majorité des écoles de notre département n'est en effet pas en capacité d'accueillir les élèves dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Dans ces conditions, nous vous demandons qu'une consigne départementale de mise en protection des personnels et des élèves soit prise en urgence.

La seule mesure qui s'impose est la fermeture des écoles a minima les après-midis des journées de lundi et mardi. Il vous appartient d'engager sans délai les démarches nécessaires auprès de Madame la Préfète et des collectivités afin que soient décidées les fermetures d'écoles indispensables à la protection des personnels et des élèves.

Les températures relevées dans les classes de nombreuses écoles maternelles et élémentaires du département dépassaient déjà les 30 °C la semaine dernière. Dans de nombreuses salles de classes les températures relevées sont identiques à la température extérieure, voir supérieures. A combien faut-il s'attendre dans les écoles lorsque ce sont 42°C annoncés pour mardi ?

La plupart des cours de récréation disposent de très peu de zones ombragées, largement insuffisantes pour permettre aux élèves de sortir sans risque.

Dans certaines écoles, les seuls moyens de lutte contre la chaleur se limitent à un tuyau d'arrosage pour rafraîchir quelque peu les élèves ou, au mieux, à un ventilateur dont la puissance est inadaptée à la taille des locaux.

De nombreux élèves ainsi que des personnels ont été victimes de malaises, de céphalées, de saignements de nez et d'autres symptômes liés à la chaleur à la fin de la semaine dernière. Nous ne cessons de vous alerter sur cette situation.

En maintenant les écoles ouvertes l'après-midi, l'Éducation nationale met en danger la santé des personnels et fait peser sur eux la responsabilité de la sécurité des élèves, alors même qu'ils sont placés dans l'impossibilité matérielle de la garantir.

Pour le SNUDI-FO 53, les collègues sont pleinement fondés à faire valoir leur droit de retrait lors des épisodes de fortes chaleurs, et plus particulièrement lorsqu'une vigilance rouge est déclenchée par Météo-France.

Faudra-t-il attendre qu'un drame survienne pour que des mesures adaptées soient enfin prises ?

Enfin, nous attendons toujours la présentation de votre plan canicule pris en application du décret 2025-482.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Stève Gaudin

Secrétaire départemental

--